Solidaires DOUANES

Groupe de **T**ravail de **R**éseau

Surveillance

du lundi 4 décembre 2023

Synthèse du chantier

Missions / Carrière | ***Communiqué***

Une synthèse ? De laides fadaises !

Projets de forcer la main ?

Ce lundi 4 décembre, les organisations syndicales (OS) douanières sont convoquées pour un groupe de travail (GT) de synthèse sur le chantier de la branche Surveillance. C'est la 13ème réunion depuis un peu plus d'un an traitant spécifiquement la branche (*détails dans notre tableau ci-dessous à droite*).
Dans l'absolu, quoi de mieux que la fin d'année pour un GT de synthèse ? Ici, c'est raté.

Formellement : une synthèse c'est davantage balèze !

Pour cet exercice administratif, sur la forme nous nous attendions à une revue générale des échanges précédents avec un tableau récapitulatif indiquant :

- 1° les thèmes discutés au fil des séances,
- 2° les remarques, observations et revendications syndicales,
- 3° les propositions de mesures de la « haute » administration, avec un échéancier.

Ce type de récapitulatif est habituel lorsqu'un cycle de discussions est engagé. C'est une pratique en vigueur en Comité social d'administration (CSA).

Cela a même un nom : « *tableau de suivi* [des questions posées] » .

Ici que nenni ! Aucun tableau de synthèse ne nous est communiqué.

Calendrier des réunions

Réunion	Thème	Date
1ère	RT n°1 : enjeux métiers et équipements	Jeudi 24/11/2022
2ème	Réflexion sur l'efficacité opérationnelle	Jeudi 12/01/2023
3ème	RT n°2 : recrutement et formation	Lundi 13/03/2023
4ème	RT n°3 : encadrement (anim. & management des brigades)	Mercredi 19/04/2023
5ème	Situation moniteurs TPCI *→ organisée grâce à la mobilisation*	Vendredi 21/04/2023
6ème	Situation moniteurs Tir *→ organisée grâce à la mobilisation*	Mercredi 26/04/2023
7ème	RT n°4 : efficacité de l'action opérationnelle (sécurité, méthodes de travail)	Jeudi 11/05/2023
8ème	Situation moniteurs TPCI et Tir *→ organisée grâce à la mobilisation*	Mardi 30/05/2023
9ème	Situation des maîtres de chien *→ organisée grâce à la mobilisation*	Mercredi 21/06/2023
10ème	RT n°5 : habillement	Mercredi 28/06/2023
11ème	RT n°6 : spécialistes	Jeudi 21/09/2023
12ème	RT n°7 : habillement, équipements	Lundi 20/11/2023
13ème	GT synthèse	Lundi 04/12/2023

Formellement (bis) : une synthèse n'apporte pas de mauvaises surprises !

Pire, des éléments inédits, non consolidés par un échange paritaire, sont intégrés dans les documents de travail. Des hypothèses, listées et écartées très officiellement par la « haute » administration sont réintroduites par surprise, telles que l'augmentation des contrôles dynamiques nocturnes.
Le tout, bien sûr, sans moyen supplémentaire, ni mesure d'accompagnement/d'attractivité dédiée.

SOLIDAIRES récuse à la fois le procédé et l'ineptie de telles propositions.

Matériel : le point qui apaise ?

Sur le fond, globalement, il y a quelques éléments qui vont dans le bon sens.

Notamment sur le matériel :

- qualitativement, à la fois :
  - davantage adapté selon le type d'unité et les missions (route, PPF, train, aérien),
  - et harmonisé au niveau des dotations pour faire face aux enjeux sécuritaires ;
- quantitativement, avec l'annonce de la fourniture d'un pack minimal.

Nous voyons aussi que la contestation est passée par là. *Syndicalement c'est la preuve que la mobilisation paye et pallie les carences administratives. Administrativement, c'est l'expression d'un échec organisationnel. Cela montre le fossé toujours plus important entre :*

- *la « haute » administration (ici à travers la sous-direction Réseau) qui décide…*
- *… et le terrain qui est confronté au réel !*

Formation : la douche écossaise ?

Proposition DG n°1 :

Tenir compte pour les internes des acquis de l'expérience professionnelle

Les habilitations au port et à l'usage des armes et aux TPCI sont désormais automatiquement acquises (sous certaines conditions) pour les contrôleurs stagiaires déjà habilités du fait de leurs précédentes fonctions dans la DGDDI.

Le principe vient d'être initié en catégorie B via le nouvel arrêté du 9 novembre 2023 relatif à la formation initiale des contrôleurs[1].

Ce principe sera bientôt étendu à la catégorie C, dès le stage des agents de constatation débutant fin avril 2024, après présentation en CSAR au 1er trimestre 2024.

Commentaires SOLIDAIRES :

***De manière générale, dans le principe**, que les acquis de l'expérience professionnelle soient valorisés nous partageons l'idée, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la formation. Si les internes sont exclus du cycle de formation initiale, ils doivent continuer à s'acquitter de leurs obligations légales (tir et TPCI 2h par mois).*

Proposition : plutôt que faire une économie stricte de formation, il faut profiter des formations initiales pour faire monter en compétence les contrôleurs internes n'ayant pu valider en région certains modules (bâton télescopique, arme longue, etc) quand ils étaient agents.

***Par ailleurs, une fois le dispositif mis en place, quid des lacunes de formation en région** notamment celles à fortes rotations d'effectif. Quels dispositifs ? Proposition : mutualisation des moyens (moniteurs, dojos) sur des périodes ciblées permettant de rééquilibrer.*

À terme, le risque est d'avoir des groupes à deux vitesses :

- *les anciens moins bien formés,*
- *les nouveaux formés à tout.*

Et de fait les nouveaux se retrouveraient en charge de toutes les missions sécuritaires (port de l'arme longue notamment) au détriment de la pratique des contrôles par exemple.

Proposition DG n°2 :

Assouplir et diversifier le recrutement pour les motocyclistes

L'option d'un alignement sur les critères d'accessibilités à la spécialité des autres forces de l'ordre, notamment sur la nature du permis demandé aux postulants, sera examinée.

L'ouverture d'un concours externe est également à l'étude afin d'augmenter et de diversifier le panel de personnes postulantes.

Commentaires SOLIDAIRES :

Sur les formations de spécialistes, les propositions d'ouverture sur les motocyclistes sont intéressantes.

Par contre, pour toutes les spécialités, la logique du répertoire national des compétences professionnelles (RNCP) doit être étendue, l'ensemble des formations et des qualifications obtenues par les agents doivent faire l'objet d'une certification et d'une reconnaissance nationale avec une équivalence.

Exemple : la spécialité motocycliste où il n'y a aucune équivalence pour la formation au brevet fédéral animateur (BFA) ou au brevet fédéral moniteur (BFM) moto bénévole ; aucune équivalence pour la certification escorte civile…

Cette digression peut s'appliquer à toutes les spécialités de la SURV (tir, TPCI, maîtres de chiens…), il n'y a que le diplôme de chef de quart qui est reconnu… Normal ce n'est pas la Douane qui le délivre !

« Superbrigades » : fausse « prothèse » pour vrai malaise !

Constat : Au sein de la DNRED, la Direction des opérations douanières (DOD) rencontre une crise des vocations. Les causes sont multiples (déconsidération hiérarchique, absence de soutien dans l'adversité, perte de sens). *Travailler à une meilleure attractivité de la DOD ? AUCUNEMENT ! Malgré nos remarques, ce n'est pas dans le radar de la « haute » administration, qui met plutôt la charrue avant les bœufs.*

Proposition DG :

transformation de brigades.

En l'occurrence, des brigades de surveillance intérieure (BSI) deviendraient *unités pivots* (UP), supplétives de la DOD, avec :

- une capacité de projection élargie, dans l'espace (brigade régionale voire interrégionale) et le temps (disponibilité 24h/24, avec hausse des sujétions nocturnes) ;
- une formation spécifique pour la réalisation de visites domiciliaires (VD) et livraisons surveillées (LS).

Commentaires SOLIDAIRES :

beau de loin, mais loin d'être beau !

Dans l'absolu, c'est beau sur le papier.

Sur la mise en œuvre, c'est beaucoup plus compliqué, des questions basiques sont orphelines de réponse :

- *Quelle brigade, pourquoi celle là plus qu'une autre ?*
- *Que feraient les agents quand il n'y a pas d'opération ?*
- *Comment serait compensée la disponibilité induite par ce type de structure ?*
- *Comment ferait la DOD si elle doit engager une opération alors que la BSI renfort n'est pas disponible ?*

Dans les faits, nous savons parfaitement que la DGDDI fonctionne par l'exploitation. La « haute » administration veut toujours plus sans rien donner (en effectifs, indemnités, etc), ou à la marge des miettes qui peuvent appâter quelques naïfs. Cette concurrence entre les entités ne nous a jamais convenu, nous sommes pour une montée en compétence globale, plutôt que la création d'une « élite ».

1 Pour davantage de détails sur nos observations et amendements sur l'arrêté, ici : http://solidaires-douanes.org/Francophonie

Encadrement : la DG biaise !

Constat : La branche Surveillance souffre d'un sous-encadrement
(en SURV, 7% de l'effectif est de catégorie A ; en OPCO-AG, 40% de l'effectif est A, soit 6 fois plus en %age !).

Proposition DG n°1 : CSD davantage sur le terrain

Selon la « haute » administration, doivent être davantage présents sur le terrain :

- les chefs de service de la Douane en Surveillance (CSDS),
- et leurs adjoints (CSDSA).

Pour ce faire, leur portefeuille serait revu selon ce processus :

- 1° recensement des tâches administratives,
- 2° répartition entre :
  - tâches indispensables,
  - tâches réorientées.

En lien, la configuration des secrétariats serait revue.

La prise de fonction et de poste seront renforcés via une lettre de mission du directeur régional aux CSD formalisant les objectifs RH et LCF.

Commentaires SOLIDAIRES : plan sur la comète

Dans l'absolu, nombre d'encadrants de proximité veulent bien être davantage sur le terrain.

Mais il y a un principe de réalité qui s'impose. Qui va :

- *élaborer la cote de service ?*
- *réaliser les comptes rendus d'entretiens professionnels (CREP) et les avis préalables à l'entretien (APE) ?*
- *gérer le contentieux, le parc automobile, le bâtiment ?*
- *être dans les locaux pour assurer l'accueil des prestataires :*
  - *de nettoyage au quotidien,*
  - *et de tous les autres tout au long de l'année (incendie, hygiène, électricité, garage, etc) ?*
- *assurer le suivi individuel RH (maladie, congés, stages FP, AA, etc) et des stagiaires (livrets, collège managérial…) ?*
- *assister aux réunions (encadrement, orientations stratégiques, validation des collaborations, des coordinations) ?*
- *traiter les demandes individuelles quotidiennes ?*
- *réaliser les statistiques et audits (contrôle comptable, armement, etc) ?*

Selon la logique plus haut, pour sortir, les CSD doivent faire les 24 heures de TPCI, 200 cartouches au pistolet, ainsi qu'à l'arme longue s'ils ont la chance d'être habilités. Bien sûr, sans secrétariat, sans heures supplémentaires, et avec des adjoints qui ne sont quasi pas reconnus financièrement pour leur engagement…

Proposition DG n°2 : Doctrine chef d'équipe (CDE)

La « haute » administration affirme que le CDE est le « *pivot de l'action de la surveillance sur le terrain* ».

Pour se faire, « *le positionnement de l'équipe d'encadrement ainsi que du chef d'équipe sera affirmé et clarifié* ».

Une doctrine

- définira la prise de fonction et la désignation ;
- consolidera son positionnement en tant que « *représentant de la hiérarchie sur le terrain* » ;
- définira le périmètre de ses attributions.

Commentaires SOLIDAIRES : BSI++, CSD, chef d'équipe, même combat.

Encore une fois, la bonne volonté à bon dos :

- *Aucun statut,*
- *aucune reconnaissance financière,*
- *une charge de travail et psychologique très importante*
- *et des risques psycho-sociaux (RPS) aussi importants !*

Chef d'équipe ? Ça ne doit pas être un statut donné et/ou distribué dans les brigades de manière individuelle et orientée en fonction des humeurs et des sympathies entre le CSDS, ses adjoints et certains agents ! À défaut c'est le diviser pour mieux régner. En effet le risque c'est d'avoir des roitelets qui se prennent pour le calife quand le chef n'est pas là !

Chef d'équipe ? Cela doit être :

- *une qualification reconnue,*
- *issue d'une formation qualifiante que chaque agent conserve pendant sa carrière avec au besoin des recyclages.*
- *rattachée à la catégorie A au regard des responsabilités en SU et du pyramidage présent en OPCO-AG.*

Équipement, encadrement… Sur ces points comme sur beaucoup d'autres, ce sont des belles paroles et des belles promesses qui veulent masquer la réalité (pas assez de personnels, des agents polymorphes à qui la « haute » administration peut tout demander, qui doivent en permanence s'adapter aux contraintes et faire avec les moyens minables qui leur sont donnés).

Une harmonisation nationale nous semble indispensable. La Douane doit se donner les moyens de ses ambitions et arrêter de raboter partout et tout le temps sur l'autel des économies de Bercy.

Quels sont ces moyens ?
→ Une véritable reconnaissance (statutaire et financière), des fonctions, des spécialités.
→ Des effectifs,

- mieux formés face aux menaces et aux dangers des contrôles sur la route en particulier,
- mieux armés face aux enjeux juridiques et à la complexité des procédures douanières et judiciaires.

SOLIDAIRES Douanes se bat pour remettre les moyens au cœur de l'action des services.
C'est le gage d'un fonctionnement administratif efficace sur le long terme : pour les collègues, les usagers et l'intérêt général.

Annexe n°1 :

Déclaration unitaire du 04/12/2023

Annexe n°1 : la liminaire unitaire du 04/12/2023 *(remise en page)*

Montreuil, le 4 décembre 2023

Cycle consacré à la Surveillance : tout ça pour ça ?

Madame la Directrice générale,

2023 devait être la grande année de la surveillance en douane…

C'est en tout cas ce que nous attendions et c'est en ce sens que toutes les organisations syndicales ont travaillé en étant force de proposition pour apporter des solutions concrètes aux problématiques et aux revendications de nos collègues.

Toutefois à quelques jours de cette fin d'année, force est de constater que l'administration n'a pas eu la même volonté de bien faire.

En effet les « *propositions* » faites dans les documents que vous nous avez transmis moins d'une semaine avant la tenue de cette réunion, dite conclusive, attestent de l'absence de volonté de répondre aux attentes des agents de la surveillance. Les organisations syndicales ne retrouvent pas leurs propositions, ce n'est pas acceptable en l'état.

Votre volonté de prendre en considération la perte de confiance des agents dans la Surveillance (dont vous vous faîtes souvent écho quand vous évoquez l'observatoire interne) semble donc toute relative. Toutes vos propositions sont restrictives !

L'hypothèse d'un « *accord* » qui « *approfondirait la dimension managériale et indemnitaire* » est largement insuffisante au regard de l'investissement quotidien de nos collègues et des attentes toujours plus grandes de l'administration à leur égard.
Aujourd'hui l'intersyndicale nationale demande solennellement l'ouverture d'un cycle de négociations salariales avec un accord de méthode, pour toute la corporation, branches, grades et fonctions confondues.

Nous avons l'impression que vous essayez de gagner du temps, sachez que nous n'en avons pas à perdre.

Les organisations syndicales douanières
CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO - UNSA-CGC

Annexe n°2 :

Lexique

Annexe 2 : Lexique

Sigle / Notion	Signification
AA	Autorisation d'absence
BSI	Brigade de surveillance intérieure
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CSA	Comité social d'administration (anciennement Comité technique – CT).
CSAR	Comité social d'administration de Réseau (anciennement Comité technique de Réseau – CTR). Comité de l'ensemble des services de la DGDDI.
CDE	Chef d'équipe
CSD	Chef de service de la Douane
CSDS	Chef de service de la Douane en Surveillance
CSDSA	Chef de service de la Douane en Surveillance adjoint
DG	Direction générale, anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université), depuis 2008 à Montreuil (93, arrondissement de Bobigny)
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DNRED	Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières, SCN dont le siège anciennement rue de Rivoli puis rue de Charonne à Paris, est désormais à Ivry (94).
FP	Formation professionnelle
GT	Groupe de travail
LCF	Lutte contre la fraude
OPCO-AG (AGCO)	Branche Opérations commerciales et Administration générale de la DGDDI
OS	Organisation syndicale
PPF	Point de passage frontalier
RH	Ressources humaines et relations sociales
RT	Réunion technique
SCN	Service à compétence nationale
SD	Sous-direction
SU / SURV	Branche Surveillance de la DGDDI
TPCI	Techniques professionnelles de contrôle et d'intervention
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])

Une synthèse ?
De laides fadaises !

Projets de forcer la main ?

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !